

**CENTRE de GESTION de la****FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
d'EURE-ET-LOIR****Nombre de membres**

27

**Nombre de présents**

13

**Pouvoirs :**

7

**Nombre d'absents**

14

**Nombre de votants**

20

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril 2025 à 09h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

**Quorum**

14

**Etaient présents :**

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNONUILLET,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

**Pouvoirs :**

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Jacky GAULLIER,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

**Absents excusés :**

- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

**Absents :**

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Laurent ARCHENAUT, Payeur départemental

**Secrétaire de séance :**

- Jean-Luc DUCERF

**Assistaient également :**

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,

**Séance du 3 avril 2025****Objet : Subvention 2025 au Comité des Œuvres Sociales des Agents du centre de gestion**

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière

Le personnel du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir bénéficie d'avantages par l'intermédiaire du Comité des Œuvres Sociales (COS) alimenté par une subvention.

Le montant de la subvention 2024 s'élevait à 12 000 € pour les agents du CDG et leurs familles.

La Présidente du COS a adressé une demande de subvention de 14 000€ pour l'année 2025, accompagnée du bilan moral et financier au titre de l'année 2023.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'adhérents (plusieurs recrutements supplémentaires sont intervenus ces dernières années et à venir) et au vu des activités régulièrement programmées, sachant qu'il est toujours privilégié la mise en œuvre d'actions collectives modulées en fonction du revenu imposable, il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 14 000€, de d'inscrire une somme de 14 000 € au budget prévisionnel 2025, à l'article 65748 – « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé » : autres personnes de droit privé », et d'autoriser son versement.

Les membres du Bureau réunis en date du 13 mars 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention au COS du CDG,
- d'inscrire une somme de 14 000 € au budget prévisionnel 2025, au titre de la subvention (article 65748 – « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé » : autres personnes de droit privé »),
- d'autoriser son versement.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en préfecture le :

De la publication le :

Par délégation,

La Directrice Générale

Gabrielle BARRETT-JACQUET